

République française

Département de l'Aisne

RF  
PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 29/09/2022  
002-210204756-20220923-DE\_2022\_045-DE

## COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 23 septembre 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 8

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART*

Votants : 11

Pour : 11

**Présents** : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

**Représentés** : Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Benoît BENSCH par Morgan BOURDON, David MASCRET par Freddy BESSE

**Excusés** :

**Absents** : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

**Secrétaire de séance** : Monique DE BROUWER

### Objet : Réalisation d'un passage piéton - DE\_2022\_045

Madame le Maire expose à l'Assemblée que l'accès pour les piétons à la Rue du Billon au niveau de l'intersection devant l'Entreprise de Pompes Funèbres est dangereux.

Madame le Maire informe avoir organisé un rendez-vous avec la voirie départementale pour obtenir des conseils pour la réalisation d'un passage piéton, Rue du Billon.

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un devis d'un montant de 617 € HT pour la réalisation du passage piéton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis retenu pour la mise en place du passage piéton.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_